



Les fonds obligataires à échéance sur le devant de la scène

Publié

14 Novembre 2023

Longueur

🕒 4 minute(s) de lecture

Ils combinent les caractéristiques des obligations avec la diversification et la sélectivité d'un fonds obligataire traditionnel.*

Les fonds obligataires à échéance ont signé leur grand retour sur le marché à la faveur de l'augmentation des taux d'intérêt qui a eu pour conséquence une forte réévaluation des rendements des obligations*. Les marchés du crédit, principalement constitués d'obligations émises par des entreprises pour lever des capitaux, affichent aujourd'hui des rendements particulièrement attractifs.

Qualifiés aussi de fonds datés ou fonds à maturité, ces produits de placement composés d'un portefeuille diversifié, principalement d'obligations d'entreprises, **offrent de la visibilité sur la performance potentielle délivrée à leur terme.**

_*Une obligation est un emprunt émis par une entreprise, un État ou une collectivité. Les investisseurs qui souscrivent à cette obligation prêtent ainsi à cet émetteur **qui leur verse régulièrement des intérêts, les coupons**. Enfin, le capital est remboursé au terme de l'emprunt. Pour en savoir plus sur les obligations, consultez [notre article dédié](#).

Une durée de vie prédéterminée...

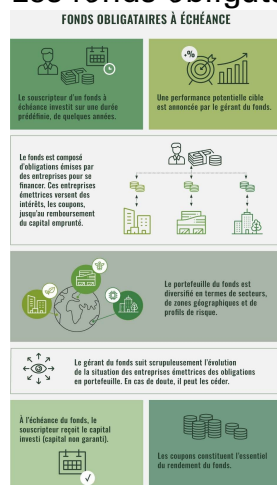
Les souscripteurs d'un fonds à échéance investissent sur un horizon de temps prédéterminé – généralement de plusieurs années. Cependant, ils peuvent céder cet investissement avant son terme, la valeur de cession dépendant alors des conditions de marché.

... et une performance cible annoncée

Le gérant d'un fonds à échéance construit un portefeuille d'obligations. Chacune de ces obligations affiche un taux d'intérêt qui définit généralement le niveau du coupon. Cette stratégie d'investissement permet d'annoncer un objectif de performance pour l'investisseur sur toute la durée de vie du fonds.

Le gérant conserve en portefeuille les obligations jusqu'à leur échéance (stratégie dite de portage ou « buy and hold »), c'est-à-dire jusqu'au remboursement du capital emprunté par les entreprises émettrices des obligations. À la date d'échéance du fonds, les souscripteurs recevront le capital investi (capital non garanti). C'est le cumul des coupons versés par les entreprises qui constituera l'essentiel du rendement du fonds.

Les fonds obligataires à échéance : comment ça marche ?



Source : Carmignac.

Un portefeuille d'obligations d'entreprises diversifié

Les marchés du crédit donnent accès à **une grande variété d'entreprises emprunteuses**. Elles se distinguent par la diversité de leurs secteurs d'activité, de leurs zones géographiques et de leur **profil de risque**.

Ce profil de risque peut être apprécié via une note délivrée par des agences de notation qui permet, notamment, d'évaluer le risque de non-remboursement d'une dette émise par une entreprise. Par exemple, Standard & Poor's utilise une échelle allant de AAA à D, la note « D » correspondant à la notation la plus basse, indiquant une situation de faillite de l'entreprise émettrice. Cette évaluation repose sur l'analyse des fondamentaux et des perspectives d'une entreprise et sur sa capacité à faire face à ses engagements : verser les coupons attendus et rembourser le capital emprunté à l'échéance.

En fonction de sa note, une entreprise devra verser des intérêts d'un montant plus ou moins élevé. Le gérant du fonds devra trouver un bon équilibre entre le niveau de rendement à percevoir et le niveau de risque de défaut à assumer, en combinant les émetteurs dits « investment grade », les moins risqués, avec les émetteurs dits « high yield », plus risqués mais plus rémunérateurs.

Dans ce cadre, il composera un portefeuille diversifié d'obligations d'entreprise afin de capter de bonnes opportunités de rendement **sur tous les secteurs économiques** (santé, énergie, finance...) **et toutes les régions du monde** (marchés développés et émergents), et de mutualiser les risques sur plusieurs dizaines ou centaines d'émetteurs.

La diversification du portefeuille permet de réduire l'impact du défaut éventuel d'un seul émetteur. De plus, conserver les obligations en portefeuille jusqu'au remboursement du capital permet, notamment, de s'affranchir de la volatilité du marché et des mouvements des taux d'intérêt. Ces stratégies présentent par conséquent un profil de risque « auto-amortissant » : **plus la date d'échéance du fonds se rapproche, plus la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit décroissent.**



Une sélection et un suivi rigoureux

Le portefeuille d'obligations qui constitue le fonds à échéance est le fruit d'une sélection rigoureuse du gérant en faveur d'entreprises émettrices capables d'assurer le versement régulier de leur coupon, puis le remboursement du capital dû à l'échéance.

Cette sélection est fondée sur une analyse approfondie des fondamentaux économiques des entreprises de leur santé financière, ainsi que de leurs perspectives, liées en particulier à leur modèle économique, à leur secteur, à leur positionnement concurrentiel et aux anticipations macroéconomiques.

Outre cette analyse en amont, le gérant s'assure, tout au long de la vie du fonds, de la solidité des entreprises dont les obligations sont détenues en portefeuille. Il est susceptible d'effectuer des achats/ventes de titres s'il identifie un éventuel risque de non-remboursement. Il cédera alors cette obligation sur le marché.

En somme, les fonds à maturité combinent les caractéristiques des obligations individuelles (échéance fixe, performance potentielle cible à maturité connue à l'avance, réduction du profil de risque au fil du temps) avec la diversification et la sélectivité d'un fonds obligataire traditionnel.

	OBLIGATIONS SIMPLES	FONDS OBLIGATAIRES	FONDS OBLIGATAIRES À ÉCHÉANCE
Échéance fixe	✓	✗	✓
Performance potentielle cible à maturité connue à l'avance	✓	✗	✓
Réduction du profil de risque au fil du temps	✓	✗	✓
Diversification	✗	✓	✓

Source : Carmignac - À titre indicatif uniquement.

Investir dans un fonds à échéance

Les fonds à échéance bénéficient du savoir-faire et de l'expérience d'experts pour sélectionner les titres dans lesquels investir, mais aussi diversifier les risques et les investissements sous-jacents.

Spécialiste des marchés obligataires depuis plus de 30 ans, Carmignac a développé son expertise sur les différents segments de cette classe d'actifs au fil des ans, notamment sur le crédit. Très expérimentés, nos gérants ont démontré leur capacité à créer de la valeur dans différentes configurations de marché.

Notre gamme de fonds à échéance rend compte de cette expertise.

Pour tout projet d'investissement, contactez votre conseiller habituel.

[Notre gamme de fonds](#)



Informations légales importantes

Communication publicitaire. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. A destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique.

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "Carmignac" est une marque déposée. "Investing in your Interest" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les risques, commissions et frais courants sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le prospectus, le KID, les valeurs nettes d'inventaire et les derniers rapports de gestion annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en français ou en néerlandais auprès de la société de gestion (tél. +352 46 70 60 1). Ces documents sont également disponibles auprès de Caceis Belgium S.A., le prestataire de services financiers en Belgique, à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KID doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. Le souscripteur doit lire le KID avant chaque souscription. Il se peut que le Fonds ne soit pas disponible pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et de la FATCA. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site web www.fundinfo.com. Toute plainte peut être adressée à l'adresse complaints@carmignac.com ou à CARMIGNAC GESTION - Compliance and Internal Controls - 24 place Vendôme Paris France ou sur le site web www.ombudsfm.be.

En cas de souscription dans un fonds d'investissement français (fonds commun de placement ou FCP), vous devez indiquer chaque année dans une déclaration fiscale la part des dividendes (et intérêts, le cas échéant) reçus de la part du Fonds. Un calcul détaillé peut être réalisé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et est destiné exclusivement à servir d'aide au calcul. Il ne vous exempte pas de suivre les procédures et de procéder aux vérifications qui incombent à un contribuable. Les résultats indiqués sont obtenus à l'aide des données fournies par le contribuable et Carmignac ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part.

Conformément à l'article 19bis du Code belge des impôts sur les revenus (CIR92), en cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, l'investisseur devra payer, lors du rachat de ses actions, une retenue à la source de 30% sur le revenu (sous forme d'intérêts ou de plus-value ou moins-value) tiré du rendement des actifs investis dans des titres de créance. Les distributions sont soumises à une retenue à la source de 30% sans distinction des revenus.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM.

La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)

